

---

# La bibliographie

par Charles Breton-Demeule

La bibliographie comprend l'ensemble de la documentation citée lors de la rédaction d'une étude ou d'une note de recherche. Elle peut également comprendre un nombre limité de documents non mentionnés en référence dans les notes de bas de page, mais consultés lors de la rédaction. La bibliographie est divisée en sections qui réfèrent aux types de sources.

En droit, l'ordre dans lequel sont présentées les sections demeure fortement teinté par le modèle kelsenien de la hiérarchie des normes<sup>1</sup>. Au sommet de ce modèle se trouve la Constitution, dont découlent toutes les autres sources du droit. Ainsi, suivant cet ordre, la section sur la législation apparaît en premier dans la bibliographie, suivie de la jurisprudence et de la doctrine. Ces sections se divisent elles-mêmes en sous-sections plus précises, si la quantité de documents qui peuvent se retrouver dans ces sous-sections le justifie. Selon le type d'étude, il est parfois nécessaire de créer d'autres sections, comme les documents gouvernementaux, parlementaires et d'organismes publics, la documentation internationale ou encore une rubrique « Autres documents ». En principe, la bibliographie se termine par cette rubrique « Autres documents ».

Lorsque la bibliographie comprend des références de droit international, celles-ci peuvent être réparties dans une sous-section de la section correspondant au type de référence citée (législation ou jurisprudence). Si ces références sont peu nombreuses ou si elles ne constituent pas des sources législatives ou jurisprudentielles (ex : rapport de l'UNESCO), elles peuvent être placées dans la section documentation internationale.

---

<sup>1</sup> Hans Kelsen, *Théorie générale des normes*, coll « Léviathan », Paris, PUF, 1996.

## **1 Législation**

La section portant sur la législation comprend les références législatives et réglementaires. Elle débute par les textes constitutionnels. Viennent ensuite les textes fédéraux et les textes québécois. On peut aussi y ajouter une section pour les projets de loi. S'il y a lieu, la législation étrangère est également citée dans cette section, avec la mention de son origine comme titre de sous-section. Les règlements sont cités sous leur loi habilitante ou dans une sous-section particulière. Les sources législatives sont classées par ordre alphabétique.

## **2 Jurisprudence**

Toutes les décisions émanant des tribunaux québécois, canadiens, ou étrangers, le cas échéant, se trouvent dans la section portant sur la jurisprudence. La jurisprudence québécoise comprend les décisions rendues par les tribunaux judiciaires et administratifs du Québec, de même que les décisions de la Cour suprême du Canada et des cours fédérales. La jurisprudence canadienne comprend les décisions rendues par les tribunaux des autres provinces et territoires du Canada.

Les références jurisprudentielles sont classées par ordre alphabétique. Les décisions débutant par des chiffres sont placées par ordre croissant du premier chiffre avant celles débutant par des lettres. Les décisions de tribunaux internationaux ne sont pas placées dans la section sur la jurisprudence, mais dans celle sur la documentation internationale, le cas échéant.

## **3 Doctrine**

La doctrine réfère à des documents portant sur le droit et produits par des juristes<sup>2</sup>. Elle comprend entre autres les monographies et les ouvrages collectifs, les articles de périodiques et les contributions à des ouvrages collectifs. Elle inclut aussi les dictionnaires juridiques, les thèses et les mémoires, les notes de cours ainsi que les

---

<sup>2</sup> Michelle Cumyn et Mélanie Samson, « Le rôle des sources », *Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe Pigeon*, capsule de rédaction juridique mise à jour le 13 novembre 2019, p 3, en ligne : <[https://www.redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/sites/redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/files/capsuleintegration-role-sources-vf\\_0.pdf](https://www.redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/sites/redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/files/capsuleintegration-role-sources-vf_0.pdf)>

recueils de lois annotées. Ces types de références peuvent correspondre à des sous-sections.

Certains documents, comme les articles de quotidiens et les articles de périodiques de disciplines autres que le droit, peuvent être utilisés en droit, sans toutefois constituer de la doctrine. Prenons l'exemple de l'article d'un sociologue portant sur la normativité ou encore l'article d'un géographe traitant la protection du patrimoine culturel. De telles références bibliographiques ne sont pas placées dans la section sur la doctrine, qui contient des documents de nature exclusivement juridique, mais dans la section sur les autres documents.

Les documents doctrinaux sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Dans le cas d'une étude parue dans un ouvrage collectif, on indique d'abord le nom de l'auteur ou des auteurs de l'étude. Si on réfère à l'ouvrage au complet, on le cite sous le nom du directeur ou des directeurs.

Généralement, l'intitulé d'une revue ou d'un périodique juridique est cité dans sa version abrégée. La Bibliothèque de l'Université Laval a compilé une liste des principales abréviations juridiques utilisées en droit québécois (<https://www.bibl.ulaval.ca/web/droit/abreviations-juridiques>).

Lorsque la référence concerne un ouvrage consulté sur une plateforme en ligne (La référence, Quicklaw), on indiquera l'abréviation de la plateforme de consultation à la fin de la référence, entre parenthèses, sans mention de l'URL.

Certains ouvrages se trouvent dans des collections d'archives publiques, comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (<https://numerique.banq.qc.ca>) ou Canadiana (<https://www.canadiana.ca/?usrlang=fr>). Lorsqu'un ouvrage cité est consulté à partir de ces plateformes, il n'est pas nécessaire d'indiquer le lien URL pour y accéder. La seule référence au document physique suffit.

#### **4 Documents gouvernementaux, parlementaires et d'organismes publics**

Cette section renvoie aux documents qui émanent de l'activité parlementaire ou du gouvernement. Y sont notamment inclus les rapports gouvernementaux (livre banc, commentaires du ministre de la Justice, etc.), les débats parlementaires, les travaux en commission parlementaire (consultations publiques et étude d'un projet de loi) ainsi

que les documents ou mémoires déposés lors de consultations relatives à des projets de loi. Les documents officiels d'organismes publics (Vérificateur général du Québec, BAPE, etc.) peuvent aussi figurer dans cette section.

Lorsqu'un document n'est pas facilement accessible en bibliothèque, il peut être utile d'ajouter le lien URL permettant d'y accéder en version électronique. L'objectif est de s'assurer que la source puisse être facilement trouvée et consultée par le lecteur.

## **5 Documentation internationale**

La section sur la documentation internationale contient les sources de droit international. On y trouve entre autres, classés par sous-sections, les traités et ententes internationales, les documents émanant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou encore les décisions de tribunaux internationaux.

## **6 Autres documents**

Tel que mentionné dans la section sur la doctrine, les documents qui ne sont pas de nature juridique comme les articles de quotidiens, les entrevues ou les articles de périodiques de disciplines autres que le droit sont placés dans la section sur les autres documents. On peut également trouver dans cette section des références de nature juridique, mais qui ne font pas partie de la législation, de la jurisprudence ou de la doctrine. À titre d'exemple, il est possible d'y faire figurer des documents tels que les archives de l'Office de rédaction du Code civil du Québec ou encore les documents notariés.

Puisque le contenu de cette section peut être éclectique, il faut s'assurer que les sous-sections soient précises et bien définies. Au besoin, il peut être utile créer de nouvelles sous-sections afin de classer les références de manière cohérente.

Lorsqu'un article de quotidien est accessible en ligne sur le site BAnQ numérique (<https://numerique.banq.qc.ca>), il n'est pas nécessaire d'ajouter le lien URL dans la référence de l'article. Toutefois, pour les articles récents de quotidiens non publiés en version papier, l'ajout du lien URL permettant d'accéder à l'article est recommandé.

## 7 Exemple de bibliographie

La bibliographie doit être construite en respectant les normes de présentation des références juridiques établies dans les guides publiés à cet effet<sup>3</sup>. L'auteur doit choisir un de ces guides et s'assurer que toutes les références soient uniformes et conformes aux normes du guide choisi. La présente section donne un exemple de bibliographie rédigée dans un contexte de travaux universitaires.

### BIBLIOGRAPHIE

#### LÉGISLATION

##### *Textes constitutionnels*

*Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Vict, R.-U., c. 3.  
*Loi constitutionnelle de 1982*, L.R.C. (1985), app. II, n°44.

##### *Textes fédéraux*

*Code criminel*, L.R.C. (1985), c. C-46.  
*Loi sur la preuve au Canada*, L.R.C. (1985), c. C-5.  
*Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, L.C. 2008, c. 16.  
*Loi sur le Nunavut*, L.C. 1993, c. 28.

##### *Textes québécois*

*Acte pour pourvoir à la codification des lois du Bas-Canada qui se rapportent aux matières civiles et à la procédure*, S Prov C 1857 (20 Vict.), c. 43.  
*Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11.  
*Règlement sur l'affichage de l'Administration*, RLRQ, c. C-11, r. 1.  
*Règlement sur la langue du commerce et des affaires*, RLRQ, c. C-11, r. 9.  
*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, LQ 2009, c. 21.  
*Loi d'interprétation*, RLRQ, c. I-16.  
*Loi sur la Régie du logement*, RLRQ, c. R-8.1.

##### *Projets de lois*

*Loi sur les droits et libertés de la personne*, projet de loi n° 50 (première lecture –1974), 2<sup>e</sup> sess., 30<sup>e</sup> légis. (Qc).  
*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, projet de loi n° 122 (sanctionné – 16 juin 2017), 1<sup>ère</sup> sess., 41<sup>e</sup> légis. (Qc).

#### JURISPRUDENCE

##### *Jurisprudence québécoise*

*114957 Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville)*, 2001 CSC 40.  
*9069-5065 Québec inc. c. Val-Brillant (Municipalité de)*, 2010 QCCA 134.  
*Abitibi (Municipalité régionale de comté d') c. Ibitiba Ltée*, [1993] R.J.Q. 1061 (C.A.).

---

<sup>3</sup> Voir ces principaux guides dans les références suggérées à la fin de cette capsule.

*Brousseau c. Reid*, 2007 QCCQ 4955.  
*Jean c. Québec (Procureur général)*, [1995] R.R.A. 433 (C.S.).  
*Montreal Street Railway Co. c. Gareau*, [1901] 10 B.R. 417.  
*Prud'homme c. Prud'homme*, 2002 CSC 85.  
*Québec (Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) c. 9007-5193 Québec inc.*, 2007 QCCA 667.  
*R. c. Sharma*, [1993] 1 R.C.S. 650.  
*St-Louis-de-France (Ville de) c. Martel*, [1998] n° AZ-99026137 (C.S.).

## DOCTRINE

### *Monographies et ouvrages collectifs*

BAUDOIN, Jean-Louis, Patrice DESLAURIERS et Benoît MOORE, *La responsabilité civile*, 8<sup>e</sup> éd., vol. 1, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2014, 1784 p.  
BRUN, Henri, Guy TREMBLAY et Eugénie BROUILLET, *Droit constitutionnel*, 6<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Yvon Blais, 2014, 1666 p.  
CÔTÉ, Pierre-André., avec la collab. de Stéphane BEAULAC et Mathieu DEVINAT, *Interprétation des lois*, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions thémis, 2009, 865 p.  
EMERICH, Yaëll, *Droit commun des biens : perspective transsystémique*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2017, *La Référence*, EYB2017DCB3.  
GIROUX, Lorne, *Aspects juridiques du règlement de zonage au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, 543 p.  
HÉTU, Jean et Yvon DUPLESSIS, avec la collab. de Lise VÉZINA, *Droit municipal. Principes généraux et contentieux*, Brossard, Wolters Kluwers, 2019 (IntelliConnect).  
LAVALLÉE, Sophie et Pierre ISSALYS (dir.), *Vastes mondes. Études en l'honneur du professeur Denis Lemieux*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2018, 474 p.  
TANCELIN, Maurice, Daniel GARDNER, avec la collab. de Frédéric LÉVESQUE, *Jurisprudence commentée sur les obligations*, 12<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2017, 1486 p.

### *Articles de périodiques et études d'ouvrages collectifs*

AMSELEK, Paul., « La teneur indécise du droit », (1992) 26 *R.J.T.* 1-19.  
BEAULIEU, Marie-Louis, « Notes sur la propriété foncière au Québec », (1963) 9-3 *R. D. McGill* 227-244.  
BOUCHARD, Daniel et Hélène GAUVIN, « L'article 56 de la *Loi sur les compétences municipales* : une jeune disposition, un vieux débat... latent », dans Service de la formation continue du Barreau du Québec, vol. 294, *Développements récents en droit municipal*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2008, 199-227.  
CUMYN, Michelle et Mélanie SAMSON, « La méthodologie juridique en quête d'identité », (2013) 71 *R.I.E.J.* 1-42.  
DEBRUCHE, Anne-Françoise, « La protection de la propriété par la Charte québécoise: diable dans la bouteille ou simple peau de chagrin? » dans Alain-Robert NADEAU (dir.), *La charte québécoise : origine, enjeux et perspectives*, *R. du B.* (Numéro thématique hors-série), Montréal, Éditions Yvon Blais, 2006, p. 175-216.  
KELSEN, Hans, « Qu'est-ce que la théorie pure du droit? » (1992) 22 *D & R* 551-568.

### *Dictionnaires*

CORNU, Marie, Fabienne ORSI et Judith ROCHFELD, (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, coll. « Quadrige », Paris, Presses Universitaires de France, 2017, 1240 p.  
REID, Hubert., avec la collab. de Simon REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, éd. abrégée, Montréal, Wilson & Lafleur, 2016, 435 p.

### *Mémoires et thèses*

RAYNEAULT, Nathaly, *L'expropriation municipale québécoise : mise en œuvre et contrôle*, mémoire de maîtrise, Québec, Faculté de droit, Université Laval, 2008, 224 p.

ST-AMOUR Jean-Pierre, *La dimension territoriale de la compétence municipale. Schéma de systématisation en droit québécois*, thèse de doctorat, Montréal, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, 1999, 665 p.

### *Lois annotées*

BAUDOIN, Jean-Louis et Yvon RENAUD, *Code civil du Québec annoté*, 23<sup>e</sup> éd, Montréal, Wilson & Lafleur, 2020, 5214 p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre et Marc-André. LECHASSEUR, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée*, vol. 1, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2019, feuilles mobiles.

### *Notes de cours*

BONENFANT, Jean-Charles, et Henri BRUN, *Histoire des institutions juridiques (notes du cours Histoire du droit public canadien et québécois)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, 420 p.

## DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX, PARLEMENTAIRES ET D'ORGANISMES PUBLICS

### *Documents gouvernementaux*

GRANDMONT, Gérald, *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels*, Livre vert, Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, 74 p.

QUÉBEC (MINISTÈRE DE LA JUSTICE), *Commentaires du ministre de la Justice. Le Code civil du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1993, 1110 p.

### *Documents parlementaires*

QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, *Journal des débats. Commissions parlementaires*, Commission permanente de la justice, 3<sup>e</sup> sess., 30<sup>e</sup> légis., 25 juin 1975, « Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 50 - *Loi concernant les droits et libertés de la personne (3)* ».

QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, *Journal des débats de la Commission de l'aménagement du territoire*, 1<sup>ère</sup> sess., 41<sup>e</sup> légis., Vol. 44, n<sup>o</sup> 132, 31 mai 2017, « Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 122 - *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ».

### *Mémoires déposés en commission parlementaire*

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, *Mémoire de la Chambre des notaires du Québec sur le projet de loi no 82 intitulé Loi sur le patrimoine culturel*, Montréal, 12 novembre 2010, mémoire présenté le 16 février 2011 à la Commission de la culture et de l'éducation lors du mandat « Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n<sup>o</sup> 82 ».

BARREAU DU QUÉBEC, *Mémoire du Barreau du Québec*, Québec, février 2017, mémoire déposé le 9 février 2017 à la Commission de l'aménagement du territoire lors du mandat « Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n<sup>o</sup> 122 ».

### *Documents d'organismes publics*

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, chapitre 3 « Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier », Québec, juin 2020.

## DOCUMENTATION INTERNATIONALE

### *Jurisprudence*

*Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa-Rica c. Nicaragua) (indemnisation due par la République du Nicaragua à la République du Costa Rica)*, Affaire n° 150, indemnisation, arrêt, C.I.J. Recueil 2018, p. 15, en ligne : <<https://www.icj-cij.org/files/case-related/150/150-20180202-JUD-01-00-FR.pdf>> (consulté le 24 octobre 2020).

### *Organisation des Nations Unies*

*Accord de Paris*, Doc. N.U. FCCC/CP/2015/10/Add.1 (2016), en ligne : <[https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf)> (consulté le 24 octobre 2020).

### *Traités et documents internationaux*

*Accord du Groupe mondial du commerce du vin sur les règles d'étiquetage du vin*, 23 janvier 2007, [2015] R. T. Can. n° 13 (entré en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> août 2015).

## AUTRES DOCUMENTS

### *Archives*

*Contrat de location de véhicules* (1966-06-00), Montréal, Archives de l'Office révision du Code civil du Québec (Université McGill), Document no. A/C/20, en ligne : <[https://digital.library.mcgill.ca/ccro/files/Green%20binders%20\(A-P\)/A\\_C\\_20.pdf#search=%22contrat%22](https://digital.library.mcgill.ca/ccro/files/Green%20binders%20(A-P)/A_C_20.pdf#search=%22contrat%22)>

### *Articles de périodiques non juridiques*

LAMOUREUX, Diane, avec la collab. de Stéphanie MAYER, « Le féminisme québécois comme mouvement de défense des droits des femmes (2016) 29 *Recherches féministes* 91-109  
LAROCHELLE, Pierre, « Le paysage humanisé comme bien culturel » (2006) 110 *Continuité* 20-22

### *Textes médiatiques*

BOUCHARD, Catherine, « Un immeuble litigieux incendié sur la rue Saint-Paul à Québec », *Le Journal de Québec*, 13 décembre 2017, en ligne : <<https://www.journaldequebec.com/2017/12/13/violent-incendie-sur-la-rue-saint-paul-a-quebec>>  
NADEAU, Jean-François, « Une maison de la Nouvelle-France détruite à Québec », *Le Devoir*, 27 septembre 2019.

## Références suggérées

Cumyn Michelle et Mélanie Samson, « Le rôle des sources », (2019), en ligne (pdf) : *Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe Pigeon* <<http://www.redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/sites/redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/files/capsule-integration-role-sources-vf.pdf>>.

Lauzière, Lucie, avec la collab. de Julia Sotousek, *Références législatives, jurisprudentielles et doctrinales. Guide pour le droit québécois*, 2<sup>e</sup> éd, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2019.



LeMay, Denis, Julie McCann et Martin Thiboutot, *Documentation juridique : recherche, rédaction et références*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2019.

Létourneau, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006.

Lluelles, Didier et Josée Ringuette, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 9<sup>e</sup> éd, Montréal, Éditions Thémis, 2017.

Revue de droit de McGill / McGill Law Journal, *Manuel canadien de la référence juridique / Canadian Guide to Uniform Legal Citation*, 9<sup>e</sup> éd, Toronto, Carswell, 2018.

\*\*\*

***Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon***

Faculté de droit, Université Laval  
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257  
1030, avenue des Sciences-Humaines  
Québec (Québec) G1V 0A6  
CANADA

Courriel : [crj@fd.ulaval.ca](mailto:crj@fd.ulaval.ca)  
Twitter : [@CRJ LP Pigeon](https://twitter.com/CRJ_LP_Pigeon)

\*Capsule mise à jour le 15 février 2021.